

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT des
VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **HENNEZEL**
Séance du **09 OCTOBRE 2020**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille vingt
Le 09 octobre à 20 H 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Luc BISCHOFF, Maire.

Etaient présents : BISCHOFF Jean-Luc, GOUVERNEUR Frédéric, GIROUX Jean-Philippe, PETITPOISSON Aude, GRANDCOLAS Anne, DUFOUR Philippe, GAILLARD Eric, PETITPOISSON Stéphane, JOLAIN Dominique, RAFFNER Agnès.

Etait absent excusé : VINCENT Philippe

Secrétaire de séance : GRANDCOLAS Anne

Date de convocation

30/09/2020

Date d'affichage

30/09/2020

N° 9 – AUTRES DOMAINE DE COMPETENCES DES COMMUNES – Gestion du cimetière

Le conseil municipal détermine les conditions d'attribution des concessions au cimetière communal de Hennezel en référence à l'article L 2223-3 du CGCT qui stipule qu'une sépulture dans un cimetière communal est due :

- aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L 12 et L 14 du code électoral.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Préfecture de EPINAL
le 16/10/2020
Et publication ou
notification du
16/10/2020

**Le Maire,
Jean-Luc BISCHOFF**